

# PLUi de Saint-Nazaire : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 janvier 2026

**Le document d'urbanisme en vigueur à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 186 zones, dont 113 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 janvier 2026.**

- Le PLUi de Saint-Nazaire s'applique dans sa version du 16 décembre 2025 ; nous publions 10 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 186 zones : 113 urbaines (U), 13 à urbaniser (AU), 26 agricoles (A) et 34 naturelles (N).
- Sur les 199 communes de la Loire-Atlantique dont nous publions le document, Saint-Nazaire occupe le rang 31 par le nombre de zones délimitées : 103 zones de plus que la médiane du département (83 zones).
- 3 035 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Saint-Nazaire depuis 2013, pour 8 947 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

## Le zonage en chiffres

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Zones délimitées       | <b>186 zones</b> |
| Zones urbaines (U)     | <b>113 zones</b> |
| Zones à urbaniser (AU) | <b>13 zones</b>  |
| Zones agricoles (A)    | <b>26 zones</b>  |
| Zones naturelles (N)   | <b>34 zones</b>  |

## Le document en vigueur

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document en vigueur       | <b>Plan local d'urbanisme intercommunal</b>                                                                                                                                                                                                                                |
| Document                  | <b>PLUI DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)</b>                                                                                                                                                                                                             |
| Version du                | <b>16 décembre 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Partition GPU             | <b>DU_244400644</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Règlement officiel (PDF)  | <b><a href="https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_244400644/2dec1b2a36155553d5d5270d201fe734/244400644_reglement_20251216.pdf">https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_244400644/2dec1b2a36155553d5d5270d201fe734/244400644_reglement_20251216.pdf</a></b> |
| Règles extraites          | <b>10 extraits</b>                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Ce que nous avons pu lire | <b>Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche</b>                                                                                                                                                                                                             |

## Les risques naturels et technologiques à Saint-Nazaire

|                                                   |                                                                            |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Risques majeurs recensés                          | <b>Inondation, Mouvement de terrain, Séisme,</b>                           |
| Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle | <b>Phénomène lié à l'atmosphère, Risque industriel, 10 reconnaissances</b> |
| Dernier événement reconnu, commencé le            | <b>Rupture de barrage, Transport de marchandises 2 juillet 2018</b>        |
| Péril de la dernière reconnaissance               | <b>Inondations et/ou Coulées de Boue</b>                                   |

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/saint-nazaire-44184>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

Plans de prévention des risques naturels approuvés  
Risques couverts par ces plans  
Potentiel radon  
Base GASPAREX extraite le

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

Code INSEE  
Code postal  
Intercommunalité  
Département  
Région

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

Trignac (4,6 km)  
 Pornichet (6,6 km)  
 Saint-André-des-Eaux (7,8 km)  
 Montoir-de-Bretagne (8,3 km)  
 Saint-Malo-de-Guersac (10,6 km)  
 Saint-Joachim (10,7 km)  
 Donges (14,3 km)  
 Besné (17,3 km)  
 La Chapelle-des-Marais (17,7 km)  
 Saint-Brevin-les-Pins (7,4 km)  
 La Baule-Escoublac (9,4 km)  
 Corsept (11,4 km)  
 Prinquiau (19,8 km)  
 La Chapelle-Launay (21,2 km)  
 Saint-Père-en-Retz (13,4 km)  
 Lavau-sur-Loire (21,8 km)  
 Saint-Lyphard (13,8 km)  
 Le Pouliquen (14,6 km)

**Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles**  
**21 septembre 2026**

AA1a, AA2, NQa, NQc, UAA1, UAA1cv, UAb1, UAb3,  
UAb4, UAc, UAd1, UAd2, UAd3, UBa1, UBb3, UEa1,  
UEAd1, FAUBa1, LAUEa1, LAUEc, ZAUA, ZAUE,  
UEg3, UEg, UEd, UEe1, UEe2, UEe2, UEem, UHa1,  
UHa3a, UHa3b, UIa, UI, ULa, ULb1, UQa1, UQa2,  
UQa3, UOb, UOc, UTa1, UTc, UVa, UVb

CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
(CARENE)  
Loire-Atlantique  
Pays de la Loire

**186 zones**

72 zones

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.